

VILLE DE FLEURUS

PERMIS UNIQUE

DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR UN RECOURS (Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 juillet 2002, art. 55)

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du 19/09/2018 octroyant un permis unique à la SCRL TRADECOWALL sise à la rue du Tronquoy, 24 à 5380 Fernelmont

Pour un établissement sis : à 6220 Fleurus, route de Mellet 171

Et ayant pour objet : l'implantation et l'exploitation d'un centre de traitement de déchets inertes (CTA) d'une capacité de 80 000 t/an et d'un centre de regroupement de terres (CRT) d'une capacité de 100 000 t/an ainsi que l'aménagement environnemental d'un décanteur d'une ancienne carrière de barytine

a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon **modifiant** la décision attaquée.

Cette décision peut être consultée du **28/12/2018** au **16/01/2019** au Service Environnement/Urbanisme, ancienne blanchisserie Philippe, rue de Wanfercée-Baulet, 2 à 6224 WANFERCEE-BAULET les lundis et jeudis de 08h30 à 12h00, les mardis et mercredis de 13h30 à 16h00 et vendredi sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance minimum au 071/820.379.

A FLEURUS, LE **28 DEC. 2018**

Par délégation,

L'Agent Technique en Chef du Service
Urbanisme/Environnement




Christophe DAUGINET